

BOWLING DE CHALONS EN CHAMPAGNE
DOUBLETTE 50/50 handicap 70
(50% des doublettes qualifiées 50% des scores gardés)
CHALLENGE MARNE
Dimanche 20 septembre 2020

Règlement

Ce tournoi homologué organisé par le Comité Départemental de la Marne de Bowling se déroulera le dimanche 20 septembre 2020 sur les pistes du Bowling de Châlons en Champagne

SEULS LES LICENCIES DU DEPARTEMENT MARNE PEUVENT PARTICIPER.

La moyenne, par joueur sera celle figurant sur le dernier listing paru.

Lorsque la moyenne d'un joueur n'apparaît pas au listing, il faut considérer :

- 1) Joueur 1^{ere} année homme 150 joueuse 1^{ere} année dame 135
- 2) Autres licenciés homme 189 dame 174

Formule

Le tournoi se jouera en DOUBLETTE. (**Pas d'obligation d'être du même club**)
dimanche 20 septembre 2020 : 24 doublettes

8 lignes de qualification. Finale pour les 12 premiers pour 6 lignes cumulables.

Les scores des qualifications sont conservés à 50 %. Total des 14 lignes.

Arbitrage

Organisation et Direction du tournoi : Patrick-Georges SARTELET et Alain CHAMPY.

Horaires

DIMANCHE QUALIFICATIONS : 09H00 (8 LIGNES)

FINALE DIMANCHE : 14H15 (6 LIGNES)

Récompenses

Les récompenses sont basées sur 24 doublettes et seront calculées sur le nombre définitif d'inscrits. Le bilan financier sera affiché le dimanche après les qualifications.

GRANDE FINALE

- 1^{er} bons d'achat 200 €**
- 2^{ème} bons d'achat 150 €**
- 3^{ème} bons d'achat 110 €**
- 4^{ème} bons d'achat 90 €**
- 5^{ème} bons d'achat 70 €**
- 6^{ème} 2 MAGNUMS DE CHAMPAGNE**
- 7^{ème} 2 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE**
- 8^{ème} 2 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE**
- 9^{ème} 2 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE**

Bilan financier provisoire

Recettes :

24 inscriptions à 102 € = 2 448.00 €

Soit 51 € par joueur

Sponsor 15.20 €

TOTAL = 2 463.20 €

Dépenses :

Lignages qualif 48*8*3.40 € = 1 305.60 €

Lignages finale 24*6*3.40 € = 489.60 €

Homologation 48*1.00 € = 48,00 €

Bons d'achat = 620,00 €

Champagne (sponsor) = offert

TOTAL = 2 463.20 €

Engagements

Les engagements, fixés à **51 € PAR JOUEUR (102 € par doublette) uniquement par chèque**, devront parvenir 7 jours après la réservation téléphonique ou par mail passé ce délai la réservation sera annulée.

(Chèque à l'ordre du CD51 adressé à Alain CHAMPY Alain- 39Bld H. Faure – 51000 Châlons en Champagne).